


1 – IDENTIFICATION

| | |
|-------------------------|---|
| IDENTIFICATEUR | Agent blanchissant Osmose |
| CODE PRODUIT | |
| USAGE RECOMMANDÉ | Agent blanchissant. |
| RESTRICTION UTILISATION | |
| FOURNISSEUR / FABRICANT | TOTAL FABRICATION 511 Route 289 St-Alexandre-de-Kamouraska, Qc G0L 2G0 418-970-0889 |
| TELEPHONE URGENCE | 418-970-0889 Lundi au Vendredi, 9h00 à 17h00 |

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

| | | |
|-------------------------------|--|---|
| CLASSIFICATION | Matières solides comburantes 2 Toxicité aiguë – Orale 4 Lésions oculaires graves 1 Dangers pour le milieu aquatique, danger aigu 2 Dangers pour le milieu aquatique, danger à long terme 2 | |
| ÉLÉMENTS ÉTIQUETAGE |  | |
| MENTIONS AVERTISSEMENT | DANGER | |
| MENTIONS DANGER | H272 H302 H318 H401 H411 | Peut aggraver un incendie; comburant. Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves lésions des yeux. Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| CONSEILS PRUDENCE -PRÉVENTION | P210 P220 P280 P264 P270 P273 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition, Ne pas fumer. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le rejet à l'environnement. |

| | | |
|---------------------------------|--|--|
| CONSEILS PRUDENCE – RÉPONSE | P370+P378 P301+P312 P330 P305+P351+P338 P310 P391 | En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, de la poudre chimique sèche, de la mousse résistante à l'alcool pour l'extinction. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Recueillir le produit répandu. |
| CONSEILS PRUDENCE – STOCKAGE | | |
| CONSEILS PRUDENCE - ÉLIMINATION | P501 | Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations municipales, provinciales et fédérales. |
| AUTRES DANGERS | Sans objet | |

3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

| DÉNOMINATION CHIMIQUE | C.A.S. | CONCENTRATION |
|------------------------|------------|---------------|
| Percarbonate de sodium | 15630-89-4 | 80 – 100 * |

* DÉCLARATION DE SECRET INDUSTRIEL: La concentration exacte de la composition a été retenue en tant que secret industriel.

4 – PREMIERS SOINS

| | |
|--------------------|---|
| VOIES D'EXPOSITION | Inhalation, cutanée, oculaire, orale |
| INHALATION | EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| CUTANÉE | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau / se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| OCULAIRE | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical/consulter un médecin. |
| ORALE | NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Continuer de faire boire de l'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux. |
| NOTE MÉDECIN | Traiter symptomatiquement basé sur le jugement du médecin et les réactions individuelles du patient. Donnez une respiration artificielle si la victime ne respire pas. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Retirer et isoler les vêtements et les chaussures contaminés. Les vêtements contaminés peuvent être un risque d'incendie lorsqu'ils sont secs. Gardez la victime au |

chaud et au calme. S'assurer que le personnel médical est au courant des matériaux en cause et prendre des précautions pour se protéger.

5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

| | |
|---------------------------------|--|
| AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS | Utiliser du sable sec, de la poudre chimique sèche, de la mousse résistante à l'alcool pour l'extinction. |
| AGENTS EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS | Jet d'eau direct, eau vaporisée. |
| DANGERS SPÉCIFIQUES | Accélère l'incendie lorsqu'il est impliqué dans un incendie. Peut se décomposer de façon explosive lorsqu'il est chauffé ou impliqué dans un incendie. Peut exploser à la chaleur ou à la contamination. Peut réagir de façon explosive avec les hydrocarbures (carburants). Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, vêtements, etc.). Les contenants peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés. Le ruissellement peut créer un risque d'incendie ou d'explosion. Oxydes de carbone, oxydes de sodium. |
| ÉQUIPEMENT PROTECTION | Les pompiers doivent porter un équipement de protection et un appareil de respiratoire autonome approuvé NIOSH. |
| PRÉCAUTIONS SPÉCIALES | Ne pas laisser les eaux d'écoulement atteindre les égouts, fossés ou cours d'eau. |

6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

| | |
|---|--|
| PROTECTION PERSONNELLE | Porter l'équipement respiratoire approprié et des vêtements de protection (Voir Section 8). Éviter le contact direct avec le produit. Éloigner le personnel non essentiel. |
| INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT/ NETTOYAGE | Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte pour élimination ultérieure (voir section 13). Empêcher la matière de s'infiltrer dans les cours d'eau ou les égouts. Retenir les eaux d'écoulement s'il y a lieu. Aviser les autorités compétentes si nécessaire. |
| PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES | Éviter l'infiltration dans les égouts, dans les cours d'eau ou dans les espaces restreints. Disposer tout en respectant les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux. |

7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

| | |
|------------------------|---|
| MANUTENTION | Les contenants doivent être identifiés correctement. Manipuler dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières, vapeurs ou brouillards. Éviter le contact avec les yeux ou la peau. Garder les contenants fermés. Les contenants vides peuvent contenir des résidus et doivent être manipulés comme résidus dangereux. Maintenir une bonne hygiène personnelle avant de manger, boire ou fumer. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit ou à proximité. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |
| STOCKAGE | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Garder les contenants fermés. |
| MATIÈRES INCOMPATIBLES | Eau, acides, bases, sels de métaux lourds, agents réducteurs, matières organiques, substances inflammables. La substance peut réagir dangereusement avec des agents réducteurs, des substances inflammables. |

8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

| INGRÉDIENT | C.A.S. | SOURCE | VALEUR |
|------------------------|------------|--------|------------------------|
| Percarbonate de sodium | 15630-89-4 | | Aucune limite établie. |

| | |
|---------------------------------------|--|
| MÉCANISMES TECHNIQUES | Assurer une ventilation générale et/ou par aspiration à la source pour maintenir les concentrations au-dessous des normes d'exposition. |
| PROTECTION RESPIRATOIRE | Maintenir les conditions atmosphériques sous les limites d'exposition. Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire autonome homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues ou lors d'un déversement. |
| VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION | Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques anti-éclaboussure afin d'empêcher brouillard, vapeur et poussière d'entrer en contact avec les yeux. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail. |
| PROTECTOIN OCULARE | Lunettes protectrices contre les agents chimiques. Porter un élément facial s'il y a risque d'éclaboussures. |
| RECOMMANDATIONS HYGIÈNE GÉNÉRALE | Fournir des douches de sécurité et oculaires à proximité des lieux de travail. Éviter la production de concentrations élevées de poussières, brouillards ou de vapeurs. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, vapeurs ou brouillards. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser. |

9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|--|--------------------|
| APPARENCE | Poudre blanche. |
| ODEUR | Inodore. |
| SEUIL OLFACTIF | Non disponible. |
| pH (sol. 3%) | 10.0 |
| POINT DE FUSION/CONGÉLATION | Non disponible. |
| POINT INITIAL D'ÉBULLITION | Non disponible. |
| POINT D'ÉCLAIR (coupe fermée) | Ne s'applique pas. |
| TAUX ÉVAPORATION | Non disponible. |
| INFLAMMABILITÉ | Ininflammable. |
| LIMITE INFÉRIEURE INFLAMMABITE/EXPLOSIVITÉ | Ne s'applique pas. |
| LIMITE SUPÉRIEURE INFLAMMABITE/EXPLOSIVITÉ | Ne s'applique pas. |
| TENSION DE VAPEUR | Non disponible. |
| DENSITÉ DE VAPEUR (air=1) | Non disponible. |
| DENSITÉ RELATIVE | 2.01 – 2.16 |
| SOLUBILITÉ (eau) | 140 g/L, 24°C |
| COEFFICIENT PARTAGE (n-octanol/eau) | Non disponible. |
| TEMPÉRATURE AUTO-INFLAMMATION | Non disponible. |
| TEMPÉRATURE DÉCOMPOSITION | 56°C |

| | |
|---|-----------------------|
| COV | Ne s'applique pas. |
| VISCOSITÉ | Ne s'applique pas. |
| AUTRES OBSERVATION PHYSIQUES OU CHIMIQUES | Propriétés oxydantes. |

10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|-------------------------------------|--|
| RÉACTIVITÉ | Stable lors de l'utilisation recommandée. |
| STABILITÉ CHIMIQUE | Stable dans les conditions normales d'utilisation. |
| RÉACTIONS DANGEREUSES | Aucune polymérisation. |
| CONDITIONS À ÉVITER | Évitez l'humidité. Évitez les températures supérieures à 60 °C, la lumière directe du soleil et le contact avec les sources de chaleur. |
| MATIÈRES INCOMPATIBLES | Eau, acides, bases, sels de métaux lourds, agents réducteurs, matières organiques, substances inflammables. La substance peut réagir dangereusement avec des agents réducteurs, des substances inflammables. |
| PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX | Oxydes de carbone, oxydes de sodium. |
| INFORMATION ADDITIONNELLE | Aucune. |

11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

| | |
|----------------------------|--|
| EFFETS AIGUS | |
| INHALATION | Légère irritation du nez et de la gorge. À des concentrations élevées, toux. |
| CUTANÉ | Peut causer une irritation de la peau lorsqu'il est exposé pendant de longues périodes de temps. Légère irritation. |
| OCULAIRE | Irritant pour les yeux, irritation sévère des yeux, arrosage et rougeur, peut causer des brûlures à l'œil. Risque de lésions oculaires graves ou permanentes. |
| ORALE | Nocif en cas d'ingestion. Irritation sévère de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac. Ballonnements d'estomac, éructations. Nausées, vomissements et diarrhée. |
| EFFETS CHRONIQUES | |
| INHALATION | En cas d'exposition répétée ou prolongée : risque de maux de gorge, saignements de nez, bronchite chronique. |
| CUTANÉ | En cas de contact répété : risque de dermatite. |
| OCULAIRE | En cas de contact répété : risque de dermatite. |
| ORALE | Aucune donnée. |
| INFORMATION ADDITIONNELLE | |
| EFFETS CANCÉROGÈNES (CIRC) | Non classé. |
| EFFETS MUTAGÈNES | Aucune donnée. |
| EFFETS TERATOGENÈS | Aucune donnée. |
| EFFETS REPRODUCTION | Aucune donnée. |
| EFFETS SENSIBILISATION | Aucune donnée. |
| ORGANES CIBLES | Aucune donnée. |
| MALADIES AGRAVÉES | Les personnes atteintes d'une maladie préexistante de la peau, des yeux ou des |

| | |
|------------------------|---|
| | voies respiratoires peuvent être plus à risque de voir les propriétés irritantes ou allergiques de ce matériau. |
| SUBSTANCES SYNERGIQUES | Aucune donnée. |

| DÉNOMINATION CHIMIQUE | C.A.S. | DL50 ORAL mg/kg | DL50 CUTANÉ mg/kg | CL50 INHALATION |
|------------------------|------------|--------------------|----------------------|-------------------------------------|
| Percarbonate de sodium | 15630-89-4 | 1034, rat | >2000, lapin | >4580 mg/m ³ , rat, 1 hr |

12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES


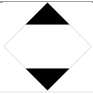
| | |
|------------------------|---------------------|
| Percarbonate de sodium | 15630-89-4 |
| CL50 70 mg/L, 24hr | Chlorella emersonii |
| CL50 70.7 mg/L, 96hr | Pimephales promelas |
| EC50 4.9 mg/L, 48hr | Daphnia pulex |

| | |
|-------------------------------|---|
| PERSISTANCE ET BIODÉGRADATION | Intrinsèquement biodégradable. |
| POTENTIEL BIOACCUMULATION | Non disponible. |
| MOBILITÉ DANS LE SOL | Non disponible. |
| AUTRES EFFETS NOCIFS | Non disponible. |
| AUTRE INFORMATION | Ne pas laisser le produit ou les eaux d'écoulement de lutte contre l'incendie se déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Bloquer les drains et fossés. Les surfaces affectées par un déversement doivent être nettoyées et restaurées aux conditions originelles ou à la satisfaction des autorités. |

13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

| | |
|-----------------------|---|
| MÉTHODE D'ÉLIMINATION | L'élimination de tous les déchets doit se faire conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux. |
| EMBALLAGE CONTAMINÉ | Les contenants vides devraient être recyclés ou éliminés par une installation homologuée pour la gestion des déchets. |

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES (CANADA) | | | | |
|---|--------------------------|---|------------------|---|
| NUMÉRO ONU | APPELATION RÉGLEMENTAIRE | CLASSE | GROUPE EMBALLAGE | PLACARD |
| UN3378 | PERCARBONATE DE SODIUM | 5.1 | III |  |
| QUANTITÉ LIMITÉE : 5 Kg | |  | | |
| POINT D'ÉCLAIR | | Ne s'applique pas. | | |

| | |
|----------------|---|
| POLLUANT MARIN | Oui. |
| REMARQUE | Évitez l'humidité. Évitez les températures supérieures à 60 °C, la lumière directe du soleil et le contact avec les sources de chaleur. |

15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

| | |
|------------|--|
| CANADA | |
| LCPE | Les composants du produit sont répertoriés dans la liste intérieure des substances (LIS) ou ils sont exempts. |
| ÉTATS-UNIS | |
| TSCA | Tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) ou ils sont exempts. |

16 – AUTRES INFORMATIONS

| | |
|---------------|--|
| VERSION | 1.0 |
| DATE | 23 juin 2021 |
| PRÉPARÉE PAR | LABORATOIRE CAMPEAU INC. 61 rue des Menuisiers, local 106 Sainte-Anne-des-Plaines, QC J0N 1H0 450-940-0644 |
| ABBREVIATIONS | |
| ACGIH | American Conference of Governmental Industrial Hygienists |
| AIHA | American Industrial Hygiene Association |
| CAS | Chemical Abstract Service |
| CEPA | Canadian Environmental Protection Act |
| CIRC | Centre International pour la Recherche sur le Cancer |
| CL / LC | Concentration létale / Lethal concentration |
| DL / LD | Dose létale / Lethal dose |
| CE / EC | Concentration efficace / Effective concentration |
| IARC | International Agency for Research on Cancer |
| LCPE | Loi Canadienne sur la Protection de l'Environnement |
| LES/NDSL | Liste extérieure des substances / Non domestic substances list |
| LIS/DSL | Liste intérieure des substances / Domestic substances list |
| NIOSH | National Institute for Occupational Safety and Health |
| NTP | National Toxicology Program (U.S.A.) |
| OSHA | Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.) |
| PEL | Permissible Exposure Limit |
| SIMDUT | Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail |
| STEL | Short-term Exposure Limit |
| STOT | Specific target organ toxicity |
| TCOC | Toxicité pour certains organes cibles |
| TLV | Threshold Limit Value |
| TSCA | Toxic Substances Control Act |
| TWA | Time Weighted Average |
| USEPA | United States Environmental Protection Agency |
| VECD | Valeur exposition courte durée |

| | |
|-----------------|---|
| VEMP WHMIS | Valeur exposition moyenne pondérée Workplace Hazardous Materials Information System |
| AVIS AU LECTEUR | Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par le fabricant et/ou par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Laboratoire Campeau Inc. ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les conditions d'utilisation sont hors du contrôle de Laboratoire Campeau Inc. En conséquence, les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. De plus, les utilisateurs assument tous les risques afférents à l'emploi, la manipulation et l'élimination du produit, à la publication, à l'utilisation des renseignements contenus dans la présente et à la confiance qu'on leur accorde. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé. |